

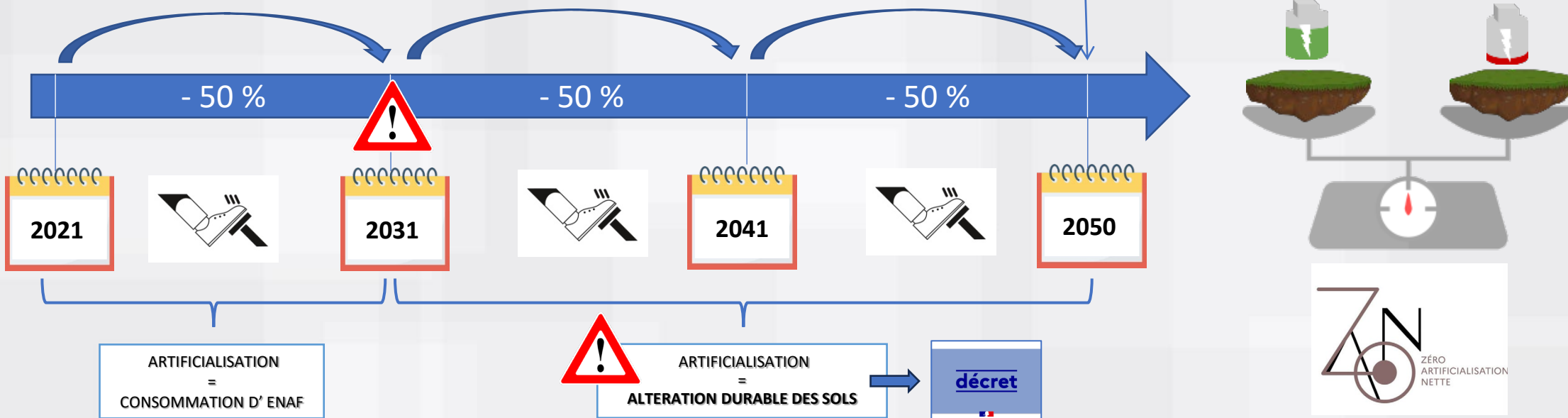
De la sobriété foncière au Zéro artificialisation nette : de quoi parle-t-on ? quelle trajectoire et quel calendrier pour le ZAN ?

Vincent LE GRAND

Universitaire, consultant et formateur en droit de l'urbanisme

OBJECTIF IMMEDIAT : Lutte contre l'artificialisation des sols
=
Adaptation des documents de planification + Intégration des nouveaux objectifs

OBJECTIF NATIONAL A TERME
=
Absence d'artificialisation nette des sols (ATNS)



2021 = 20 000 ha/an 2031 = 10 000 ha /an 2041 = 5 000 ha / an 2050 = 2 500 ha / an